

Description de tâches

Chef de pupitre

Responsabilités

Les chef.fe.s de pupitre sont chargé.e.s de préparer les textes du journal de leur section, en coopération avec les journalistes. Ceci exclut l'éditorial et les autres textes dont la rédaction en chef est responsable.

Tâches

Les chef.fe.s de pupitre doivent, dans la mesure de leurs possibilités et attributions :

- a) Soumettre à la rédaction en chef la version finale des textes de leur section dont ils.elles sont responsable;
- b) Respecter le code déontologique de *La Rotonde* notamment : « *s'il doute de la véracité d'un fait rapporté, le.la chef de pupitre doit faire tout ce qu'il peut pour en vérifier la véracité. Dans le cas où il est dans l'impossibilité de vérifier leur véracité, il doit avertir le rédacteur en chef ;* »
- c) Aviser la rédaction en chef si la version finale d'un texte n'est pas disponible pour le jour et l'heure fixés par le comité éditorial pour la remise des textes;
- d) Signaler à la rédaction en chef si, selon eux, le matériel qu'ils.elles lui soumettent contient des propos qui seraient susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires ou de nuire à la réputation du journal ou de ses membres;
- e) Fournir à la direction artistique toutes les indications nécessaires pour qu'elle accomplisse ses tâches le mieux possible. Ceci inclut nécessairement une communication écrite hebdomadaire lui détaillant les tâches que les chef.fe.s de pupitre lui demandent d'accomplir au début de la période de production;
- f) Assurer une présence obligatoire et active à toutes les réunions du comité éditorial et de l'équipe de production;
- g) Effectuer un minimum de 3h/semaine au bureau (si les conditions sanitaires le permettent).

Heures de travail : 27 heures par semaine.